

PROTOCOLE DE DISPENSE ET D'ALLEGEMENT DE LA FORMATION AES

Textes de référence :

Le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social et modifiant le code de l'action sociale et des familles : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031941461>

Le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043990747>

L'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme du DEAES :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=X8mGWx2I2OoIrXebxOnP5-vOyvDbW4agN1KE7eJ3E4E>

Article 1 : les bénéficiaires

Les candidats titulaires d'un ou plusieurs diplômes figurant à l'annexe V de l'Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social peuvent prétendre à des dispenses de formation et de certification et /ou des allègements de formation par domaine de formation.

Article 2 : la communication

Le protocole d'allègement, le tableau récapitulatif des passerelles « des dispenses et allègements de formation » sont disponibles sur le site de l'ITS pour information préalable des candidats.

Article 3 : les justificatifs

Pour les candidats titulaires d'un ou plusieurs diplômes figurant à l'annexe V de l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES, dès que le dossier d'inscription en ligne sera renseigné, la photocopie du ou des diplômes donnant droit à allègements et ou dispenses, devra être adressée à l'ITS.

Article 4 : le programme individuel de formation - PIF

La/e candidat(e) sera reçu en entretien par un référent de parcours ou un représentant de l'ITS, afin de définir ensemble un programme individuel de formation. Une fiche écrite, précisant les éléments du PIF (dispense, allègement par domaine de formation, volume horaire des allègements...) sera signée du candidat et de l'ITS. Cette fiche de contractualisation du PIF sera réalisée en deux exemplaires à l'attention des deux parties.

Article 5 : l'information du parcours partiel de formation

L'ITS précisera dans la liste envoyée à la DREETS le nom des candidats autorisés à suivre la formation préparatoire au DEAES et les dispenses et/ou les allègements de formation pour chaque candidat en bénéficiant. Les dispenses et allègements de formation seront consignés par l'ITS de Tours dans le livret de formation AES qui sera transmis au DREETS pour inscription au DEAES.

Article 6 : les dispenses de formation

Le candidat bénéficiant d'une dispense sera exempté de la formation, des heures de stage et de la certification du bloc de compétences indiqué dans le tableau des passerelles.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élève à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.

Article 7 : les allègements de formation

Les demandes d'allègement se réfèrent uniquement au tableau de l'annexe l'annexe V de l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES. Les allègements de formation n'ont pas d'application systématique et doivent faire l'objet d'une **demande écrite (mail)**, du candidat au directeur de l'établissement de formation. Ce courrier ou courriel pourra être adressé dès réception de la notification d'admission à la formation d'AES, lors de la phase de positionnement et au plus tard lors de 14 premières heures de la formation.

Chaque demande d'allègement sera étudiée un représentant de l'ITS de Tours : responsable de formation, coordinateur, formateur référent de parcours.

Les allègements par bloc de compétences, ne peuvent réduire la formation théorique de plus de deux tiers de sa durée totale.

La ou le candidat(e) qui bénéficie d'un ou plusieurs allègements de formation par bloc de compétences, n'assiste pas au cours correspondant aux allègements de formation. Cependant, elle ou il doit produire les travaux préparatoires et obligatoires pour passer les épreuves de certification dans leur intégralité.

Tableau récapitulatif des passerelles : dispenses de formation et de certification et allègement par diplôme détenus

ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			